

École Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes Centre d'Études Doctorales en Sciences des Technologies de l'Information et de l'Ingénieur

RÉINSCRIPTION EN DOCTORAT AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022

Date limite des réinscriptions en ligne et de dépôt de dossiers de réinscription : **05 Novembre 2021**

Le Centre d'Etudes Doctorales en Sciences des Technologies de l'Information et de l'Ingénieur (ST2I) annonce l'ouverture des réinscriptions en Doctorat au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Les réinscriptions se feront **obligatoirement** en deux étapes :

Étape 1 : Renseigner le formulaire et le rapport d'état d'avancement en ligne sur la plateforme ETU : <https://etu.um5.ac.ma>

Étape 2 : Télécharger le formulaire et le rapport sur l'état d'avancement, les faire signer par le Directeur de thèse et le Directeur du CEDoc et les joindre au Dossier de réinscription à déposer auprès du CEDoc ST2I.

Composition du dossier de réinscription :

Le dossier de réinscription doit être constitué des pièces suivantes :

- 1- Formulaire et Rapport sur l'état d'avancement à télécharger à partir de la plateforme de réinscription ;
- 2- Une demande de dérogation validée par le Directeur de thèse (pour la réinscription en 4ème, 5ème et 6ème année)
- 3- Certificat d'assurance « Études + Stages » pour les non-salariés couvrant l'année universitaire 2021-2022
- 4- Une attestation récente de non travail pour les non-salariés
- 5- Une attestation récente de travail pour les salariés
- 6- Reçu de paiement des Frais d'inscription pour les doctorants salariés à payer auprès de la Trésorerie Générale du Royaume, N° du compte de l'ENSIAS : **310 810 1000 024 7019599 01 15**

NB : Suite à une décision du conseil d'université, les candidats salariés sont tenus de payer des frais d'inscription annuels allant de 3 000 dhs à 10 000 dhs selon le revenu annuel du doctorant.

